
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Jeholet, Evrard, Dodrimont et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 89, alinéa 2, du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par la phrase suivante : « Le demandeur, le fonctionnaire délégué et/ou le fonctionnaire technique ainsi que la/les commune(s) concernée(s) par le projet sont invités à cette concertation. Le demandeur est auditionné s'il le sollicite ».

JUSTIFICATION

Il est proposé que le demandeur soit invité et auditionné lors de la concertation. La ou les commune(s) concernée(s) par le projet sont également invitées à ladite concertation.

P.-Y. JEHOLET

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK